

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/11/2018

Dossier complet le :

21/11/2018

N° d'enregistrement :

2018-DCL-B4-36

1. Intitulé du projet

PROJET AGRICULTURE BIOLOGIQUE en site classé, espace remarquable du littoral et périmètre irrigué - Mise en valeur sans constructions

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CBO Territoria

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Eric WUILLAI

RCS / SIRET

4 5 2 | 0 3 8 | 8 0 5 | 0 0 0 1 9

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral	Projet soumis à examen au cas par cas: Tous travaux, ouvrages ou aménagements
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion	défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en valeur de 14 ha (défrichement léger) en agriculture biologique du site classé et de l'ERL du Bernica. Il s'agit de concilier une agriculture biologique avec un espace remarquable du littoral et un site classé en zone irriguée du PILO. La procédure fournie par la DEAL pour ce type de projet est telle que:

Dépôt d'un dossier de permis d'aménager pour mise en valeur sans constructions qui passera en CDNPS puis au ministère des sites. Un cahier des charges paysager, environnemental et agricole est en cours de réalisation afin de permettre de choisir dans les meilleures conditions les candidats après une publicité. Ces agriculteurs seront liés au propriétaire via une Convention de Mise à disposition avec cahier des charges environnemental ou un bail rural environnemental permettant de s'assurer du respect des prescriptions du cahier des charges. (un modèle est présenté en pièce jointe)

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de concilier une agriculture biologique sur un site classé, un espace remarquable du littoral, et en zone irriguée du P.I.L.O, permettre une ouverture au public et faire comprendre l'histoire du secteur au travers du patrimoine présent sur le site.

Il s'agit d'installer des agriculteurs en bio avec un cahier des charges à clauses environnementales, paysager et agricole.

Les études réalisées ou en cours sont:

- . étude paysagère (réalisée)
- . recensement des espèces remarquables et enjeux environnementaux (en cours)
- . étude archéologique (cahier des charges DACOI) (en programmation)
- . étude hydraulique (en cours)
- . autorisation de défrichement de l'ONF (en cours)
- . réalisation d'un cahier des charges agricole environnemental et paysager avec prescriptions (réalisé)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consistera en un défrichement léger et ponctuel avec des engins légers des surfaces réservées à l'agriculture biologique. L'espace de savane en partie basse occupée par l'éleveur sera maintenu en l'état avec la présence du parc boeuf.

Seul l'espace de Faux-poivriers sera aménagé pour l'agriculture biologique.

La végétation sera préférentiellement broyée permettant de restituer la biomasse au sol et de préserver les sols face au risque d'érosion. (technique BRF)

Les eaux pluviales seront gérées de telle façon que les débits actuels ne soit pas augmentés.

Conformément aux prescriptions de l'ONF, le travail du sol sera le plus léger possible. Seuls les plateaux et terrasses existants seront utilisés, les zones de talus non cultivables seront préservés. Afin de préserver le paysage, les espèces remarquables recensées du site seront intégralement préservées. Aucun défrichement ne sera réalisé à moins de 10 m de la crête de la ravine Bernica. Le parc boeuf sera conservé, les accès seront empierrés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La gestion et les pratiques agricoles sur ce secteur respecteront un cahier des charges environnemental, paysager et agricole (conformément au Code Rural). Les agriculteurs signeront un bail rural environnemental avec le propriétaire.

Il comprend les principaux éléments suivants:

- . la plantation des cultures se fera parallèlement à la pente
- . mise en place de barrières anti-érosives par exemple terrasses soutenues par des murets et plantés avec du vétiver ou Citronnelle afin de prévenir l'érosion des sols.
- . une bande de fruitiers, endémiques ou plantes push-pull et mellifères seront installés entre la voirie et les parcelles agricoles
- . plantation de haies pour habiller les contours de l'exploitation, augmenter la biodiversité et notamment les insectes permettant une lutte naturelle contre les ravageurs des cultures
- . les inter-rangs des cultures fruitières seront laissés en herbe de manière à préserver les sols et fournir une partie de la matière organique.
- . entre les fruitiers, les 5 premières années, une culture de cycle court sera possible avec aromatiques, citrouilles ou autres permettront de générer un revenu avant la production et de protéger les sols.
- . mise en œuvre de haies en corridor écologique transversal, en limite d'îlots d'exploitation permettant de favoriser la biodiversité et les déplacements d'insectes, de préserver l'aspect paysager
- . interdiction de planter des espèces invasives dans les haies

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les services de la DEAL demandent à ce que ce projet soit soumis à un permis d'aménager pour mise en valeur sans constructions avec cahier des charges car situé en site classé permettant de choisir les agriculteurs au mieux.

Ce permis d'aménager ainsi que le cahier des charges global passeront en CDNPS puis le dossier sera transmis au ministère chargé des sites qui délivre l'autorisation spéciale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à défricher, mettre en valeur, en plusieurs flots	14 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit : Bernica
Commune de Saint-Paul

Coordonnées géographiques¹ Long. 55°16'42"50 Lat. 21°01'39"43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAINT-PAUL
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espace Remarquable du Littoral - Ravine Bernica

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR relatif aux phénomènes d'inondation et de mouvement de terrains a été approuvé en date du 26 octobre 2016 sur la commune de Saint-Paul.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	a priori je ne pense pas
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'intersecte pas le périmètre de protection rapprochée du Puits de la Grande Ravine mais la zone de surveillance renforcée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le site classé de la ravine Bernica par décret ministériel en date du 26/04/1996 sur des critères historiques et pittoresques.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, la mise en place de l'agriculture biologique avec un cahier des charges environnemental permettra d'augmenter la faune et la flore sur la zone.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est traversé par 2 talwegs rejoignant la ravine Bernica. Aucun travaux n'est prévu dans ses talwegs, les servitudes forestières et hydrauliques seront respectées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude paysagère a été réalisée. Suite à une visite avec la DACOI un cahier des charges architectural a été transmis par la DACOI pour réaliser un diagnostic avec l'INRAP. En effet, un chemin pavé et un parc boeuf encore en activité sont situés à proximité du projet. Ces éléments seront préservés dans le projet. Le diagnostic de l'INRAP permettra de mieux identifier les enjeux liés au patrimoine. Si un élément architectural est identifié par l'INRAP, cet espace sera exclu du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra une mise en valeur en agriculture biologique avec installation d'exploitants avec baux à clauses environnementales (premiers baux signés à la Réunion) en partie haute adaptée au site classé, à l'espace remarquable du littoral, aux enjeux historiques et paysager et au périmètre irrigué du PILO.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prises en phase travaux respecteront le guide des Bonnes Pratiques Agricoles de la DAAF (respect des espèces remarquables: Tamariniers, Manguiers et espèces endémiques, travaux légers de sols... etc..) et en phase d'exploitation permettront de lutter contre les pestes végétales et de créer au travers des haies mellifères, d'endémiques des corridors transversaux en limites de parcelles permettant un échange de biodiversité végétale et animale entre les parcelles et les talwegs existants

Pour un développement de l'agriculture biologique sur ce site , une création de biodiversité est nécessaire en parallèle de la mise en culture afin de lutter au mieux contre certains ravageurs.

Des espaces mutualisés de stockage de matériel seront mis à disposition des agriculteurs concernés mais situés en dehors du site classé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de par sa nature va accroître la biodiversité de la zone avec la création de haies et la lutte contre les espèces invasives. Pour une réussite en agriculture biologique, les enjeux principaux sont la protection des sols au travers de pratiques culturales adaptées, les enjeux de biodiversité par la plantations de haies sans espèces invasives dont le rôle sera crucial au niveau de leur rôle brise-vents, milieu propice au développement d'une micro-faune utile à la protection des cultures.

Un cahier des charges paysager, environnemental et agricole sera présenté en CDNPS et s'imposera aux futurs exploitants. Pour ses éléments, ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale. Par ailleurs l'article R122-2 montre que ce type de projet est soumis à examen au cas par cas. (rubrique 14 et 47)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude paysagère faite par SAS Esprit du Lieu (Madame PRUDHOMME) Avis de l'ONF pour l'autorisation de défrichement (en cours d'instruction) Cahier des charges pour l'étude archéologique (DACOI) Cahier des charges environnemental, paysager et agricole Modèle de bail environnemental

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT-DENIS

le, 06/11/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus